



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2002/L.10/Add.2
13 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la promotion et
de la promotion des droits de l'homme

Cinquante-quatrième session

Point 7 de l'ordre du jour

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ADOPTION DU RAPPORT

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion
et de la protection des droits de l'homme*

Rapporteur: M. Emmanuel Decaux

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre

V. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE**

* Le document E/CN.4/Sub.2/2002/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2002/L.11 et ses additifs.

** En application de la résolution 2002/50 de la Commission des droits de l'homme, une approche sexospécifique a été intégrée dans tous les points de l'ordre du jour.

V. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE

1. La Sous-Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 6^e à 9^e séances, du 2 au 6 août, à sa 16^e séance, le 9 août, et à sa 18^e séance, le 12 août 2002.
2. Pour la liste des documents publiés au titre de ce point de l'ordre du jour, voir l'annexe VII du présent rapport.
3. À la 6^e séance, le 2 août 2002, M^{me} Leïla Zerrougui a présenté la version définitive de son document de travail sur la discrimination dans le système de justice pénale (E/CN.4/Sub.2/2002/5). Au cours de la même séance, M^{me} Zerrougui a exposé ses conclusions.
4. À la 7^e séance, le 5 août 2002, M^{me} Françoise Hampson a présenté son document de travail sur le champ des activités et de la responsabilité des forces armées, de la police civile des Nations Unies, des fonctionnaires internationaux et des experts participant à des opérations de soutien de la paix (autrement dit toutes les opérations de maintien ou d'imposition de la paix menées en vertu d'un mandat de l'ONU) (E/CN.4/Sub.2/2002/6). À la même séance, M^{me} Hampson a exposé ses conclusions.
5. À la 5^e séance, le même jour, M. Louis Joinet a présenté son rapport intérimaire sur la question de l'administration de la justice par les tribunaux militaires (E/CN.4/Sub.2/2002/4). À la même séance, M. Joinet a exposé ses conclusions.
6. À la 16^e séance, le 9 août 2002, M^{me} Iulia Antoanella Motoc, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail de session sur l'administration de la justice, a présenté le rapport dudit groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/2002/7).
7. Au cours du débat général sur le point 3 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs représentant des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Pour une liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

Discrimination dans le système de justice pénale

8. À la 18^e séance, le 12 août 2002, M^{me} Warzazi a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2002/L.12, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Chen,

M. Decaux, M. Dos Santos Alves, M. Eide, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Ogurtsov, M. Park, M. Preware, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, M^{me} Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer et M. Yokota. M. Guissé s'est ultérieurement joint aux auteurs.

9. M. Weissbrodt a modifié oralement les troisième et quatrième alinéas du préambule.

10. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

11. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2002/3.

Question de l'administration de la justice par les tribunaux militaires

12. À la même séance, M^{me} Zerrougui a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2002/L.13, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M^{me} Betten, M. Chen, M. Dos Santos Alves, M. Eide, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Park, M. Preware, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, M^{me} Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer, M. Yokota et M^{me} Zerrougui.

13. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B, décision 2002/103.

La responsabilité des forces armées, de la police civile des Nations Unies, des fonctionnaires internationaux et des experts participant à des opérations de soutien de la paix (autrement dit toutes les opérations de maintien ou d'imposition de la paix menées en vertu d'un mandat de l'ONU)

14. À la même séance, M^{me} Hampson a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2002/L.9, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M^{me} Betten, M. Chen, M. Decaux, M. Dos Santos Alves, M. Eide, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} O'Connor, M. Ogurtsov, M. Park, M. Preware, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, M^{me} Warzazi et M. Yokota.

15. M. Alfonso Martínez, M. Eide, M. Guissé et M. Preware ont fait des déclarations au sujet de projet de décision.

16. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B, décision 2002/104.

Création de la Cour pénale internationale

17. À la même séance, M. Decaux a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2002/L.14, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M^{me} Betten, M. Decaux, M. Dos Santos Alves, M. Eide, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Park, M^{me} Rakotoarisoa, M^{me} Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yokota et M^{me} Zerrougui.

18. M. Decaux a révisé oralement le deuxième alinéa du préambule et les paragraphes 2, 3, 5 et 7 du dispositif. M. Decaux a également supprimé le troisième alinéa du préambule, qui était libellé comme suit:

«Convaincue en outre que la mise en œuvre du Statut de Rome ne devrait connaître aucune limitation.»

19. M. Alfonso Martínez, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M. Park, M. Preware, M. Sattar et M^{me} Warzazi ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

20. Avant l'adoption du projet de résolution, M. Preware, M. Sattar et M. Sorabjee ont fait des déclarations pour expliquer leur position.

21. Le projet de résolution, tel que révisé oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2002/4.
